

3^e correction du Rhône

Mise à l'enquête publique de la Mesure prioritaire du Chablais

A blue-tinted photograph of a river flowing through a forested landscape, with mountains visible in the background.

Conférence de presse
01.10.2026 - Aigle

Intervenants

Vassilis Venizelos

Conseiller d'Etat, chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) - VD

Franz Ruppen

Conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) - VS

Guillaume Favre-Bulle

Chef du Service des dangers naturels - VS

Sébastien Beuchat

Directeur de la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA) - VD

Sommaire

- 3^e correction du Rhône: importance régionale et étape clé
- La MP Chablais: ampleur du projet et enjeux
- Les 3 axes de la MP Chablais: sécurité, biodiversité, accueil du public et mobilité
- Coûts du projet
- Mise à l'enquête publique et planning prévisionnel

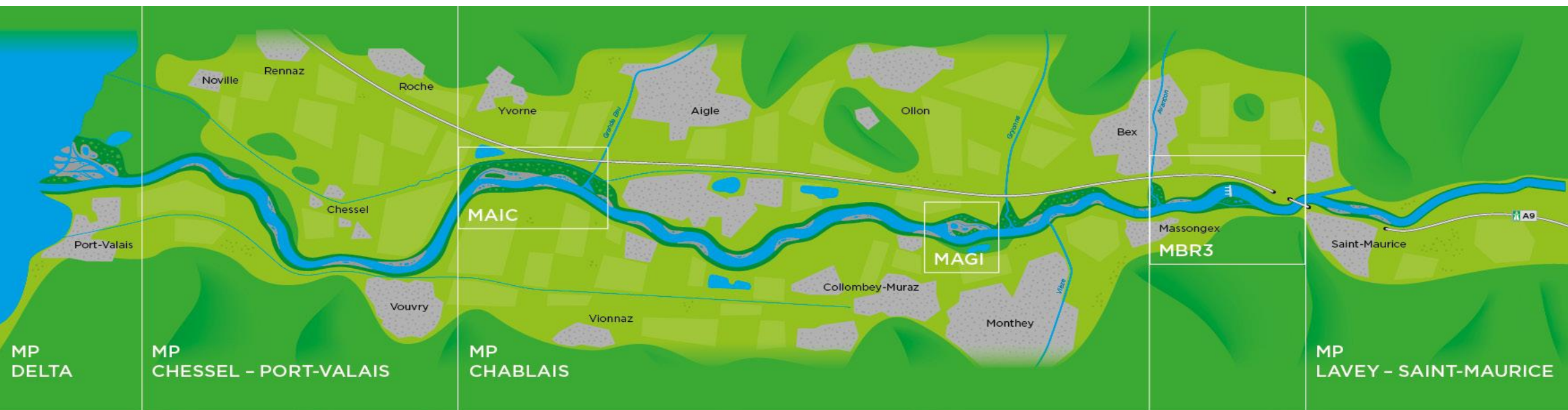
3^e correction du Rhône: importance régionale et étape clé

- L'état actuel du Rhône ne permet plus d'assurer la sécurité lors des crues et la biodiversité du fleuve est très appauvrie
- En 2016, les gouvernements vaudois et valaisan ont validé une planification conjointe visant à assurer une sécurité durable de la plaine tout en améliorant la biodiversité et l'accueil du public
- Ces mesures bi-cantoniales sont portées conjointement par les deux cantons

Un projet qui avance par étape

Mesures prioritaires (MP)
= réaménagement complet
d'un secteur

Mesures anticipées (MA)
= réalisation partielle d'une MP



MAGI : travaux terminés

MAIC : travaux en cours 2026-2030

MBR3 : projet autorisé, travaux à venir 2027-2032

MP Delta : enquête publique en janvier 2026

MP Chablais : Nouvelle étape : mise à l'enquête publique



L'ampleur de la MP Chablais et ses enjeux

- Pièce maîtresse de la 3^e correction du Rhône dans le Chablais
- Plus grande mesure prioritaire de Rhône 3 portée conjointement par Vaud et le Valais
- 14 km de territoire concernés
- 8 communes concernées : Bex, Ollon, Aigle, Yvorne, Massongex, Monthey, Collombey-Muraz et Vouvry





Trouver le meilleur équilibre possible



SÉCURITÉ



BIODIVERSITÉ



ACCUEIL DU PUBLIC ET MOBILITÉ





Limiter l'impact sur les terres agricoles

**Atténuation des impacts sur
les surfaces d'assolement**

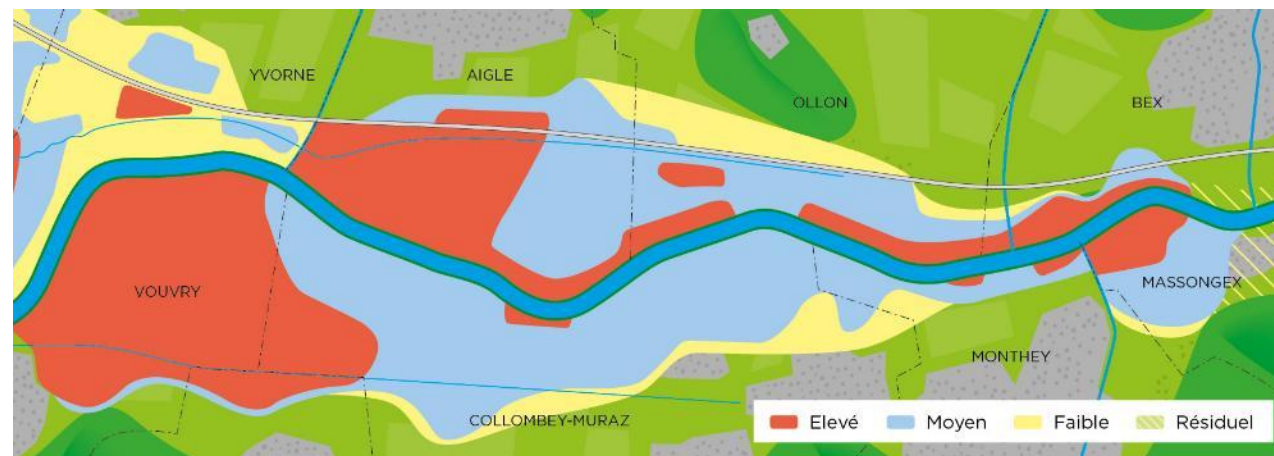


Axe Sécurité



Situation de danger actuelle

- La capacité actuelle du Rhône est insuffisante
- Les digues sont fragiles et peuvent rompre en cas de crue
- Danger d'inondation **élevé** et **moyen** dans des zones aménagées (habitations, commerces, industries)
- Le danger **élevé** équivaut à plus de 2 mètres de hauteur d'eau
- Dégâts potentiels matériels : 2,2 milliards de francs



Situation de danger actuelle

Axe Sécurité



Situation de danger future

- +50% de capacité pour le Rhône, une sécurisation durable de la plaine contre une crue extrême
- Les MP Chessel – Port-Valais et Lavey – St-Maurice permettront de finaliser la sécurisation du Chablais



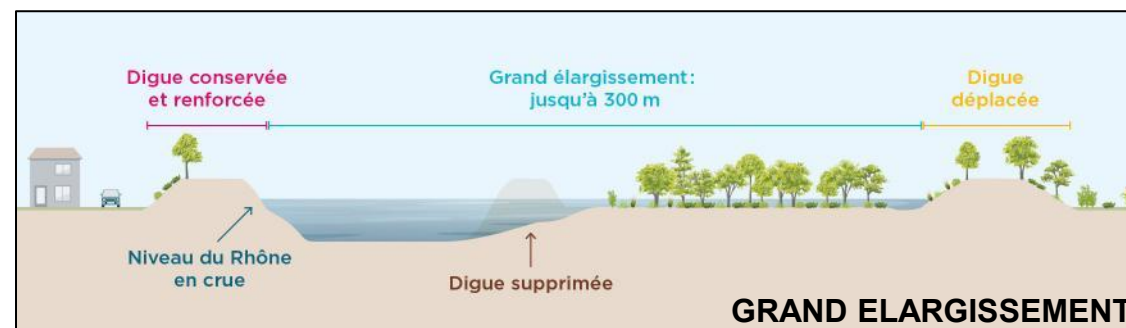
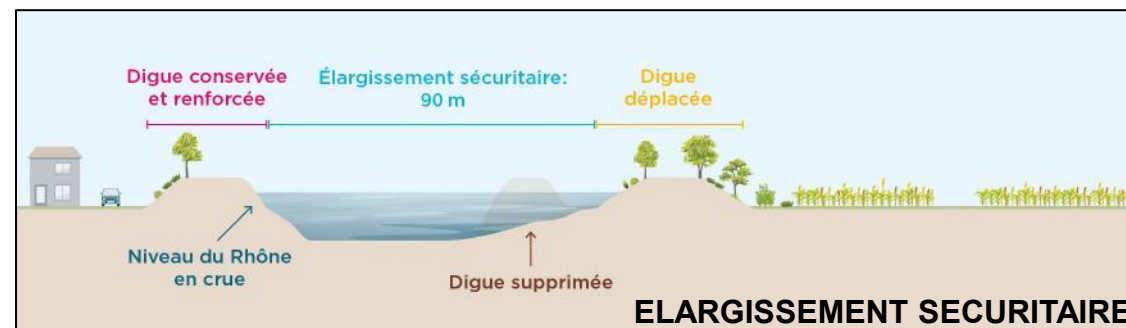
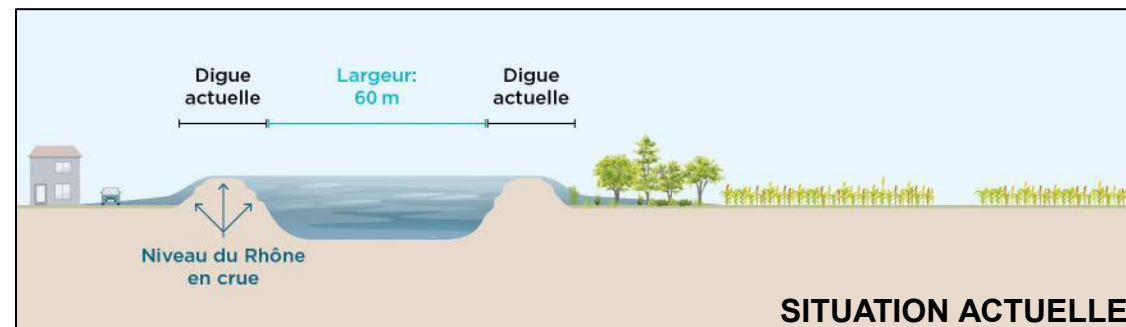
Situation de danger future
après MP Chablais

Axe Sécurité



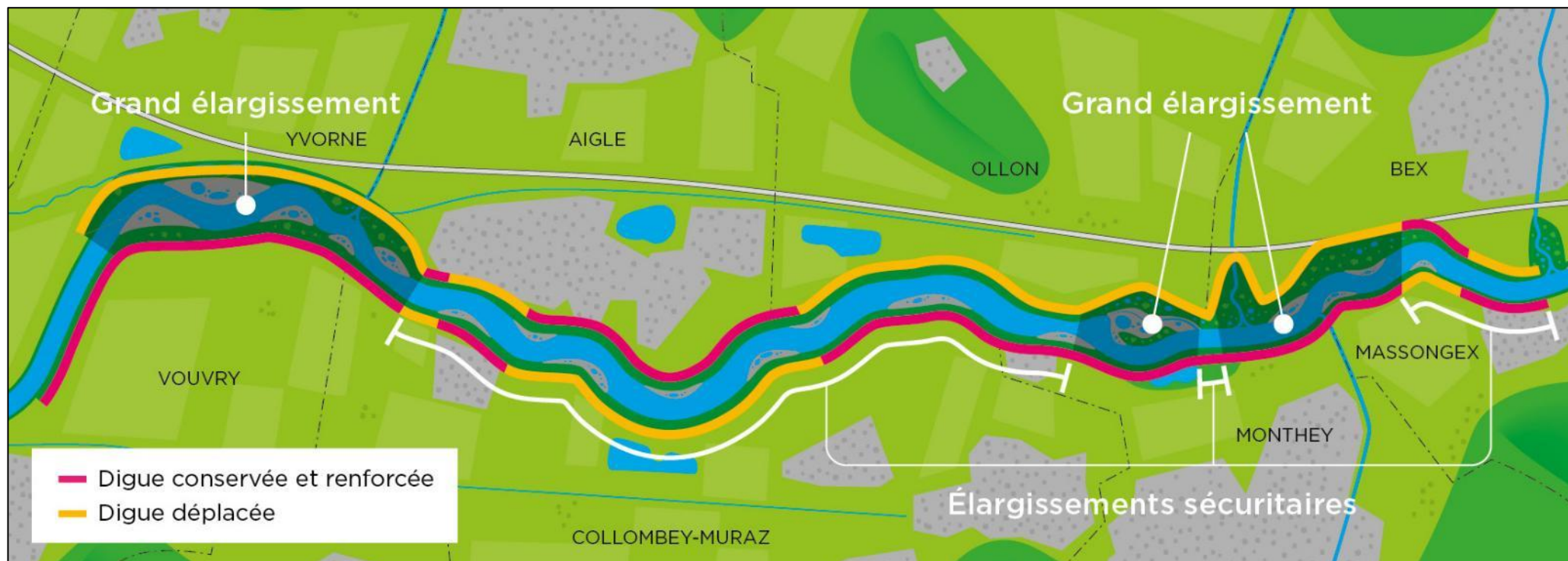
Elargir le fleuve et consolider les digues

- 2 types d'élargissement :
 - sécuritaire, de 60 à 90m
 - grand, jusqu'à 300m, pour les objectifs environnementaux
 - **Élargissement sur un seul côté** : la digue est déplacée
 - De l'autre côté : la digue reste en place et est renforcée
- Abaissement du niveau d'eau en crue, ralentissement de la vitesse de l'eau



Axe Sécurité

La digue est déplacée tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, sur l'ensemble de la MP Chablais.





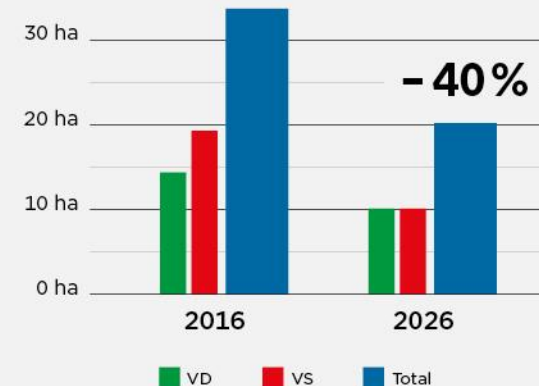
Limiter l'impact sur les terres agricoles

- **40 %** d'emprise sur les surfaces d'assolement (SDA) par rapport aux planifications validées en 2016

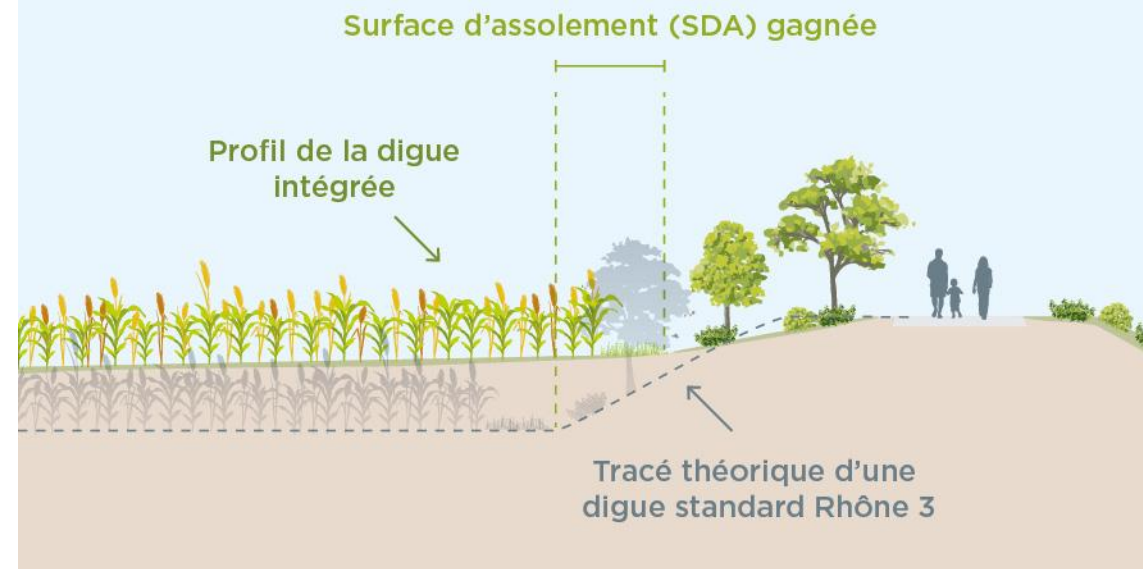
Cette réduction a été rendue possible grâce à :

- des digues intégrées sur certains secteurs
- un élargissement du Rhône adapté
- une compensation par la renaturation de certains milieux naturels
- des modèles hydrauliques affinés, notamment grâce aux enseignements des dernières crues

Atténuation des impacts sur les surfaces d'assolement



Digue intégrée





Axe Biodiversité



- **Un fleuve plus libre**

Le Rhône pourra davantage divaguer et créer des milieux alluviaux riches en biodiversité.

- **Des forêts riveraines renforcées**

Les grands élargissements permettront à la forêt riveraine de se développer.

- **Des digues plus naturelles**

Leur conception favorisera le développement spontané de la végétation.

SITUATION ACTUELLE



LE RHÔNE APRES LES TRAVAUX

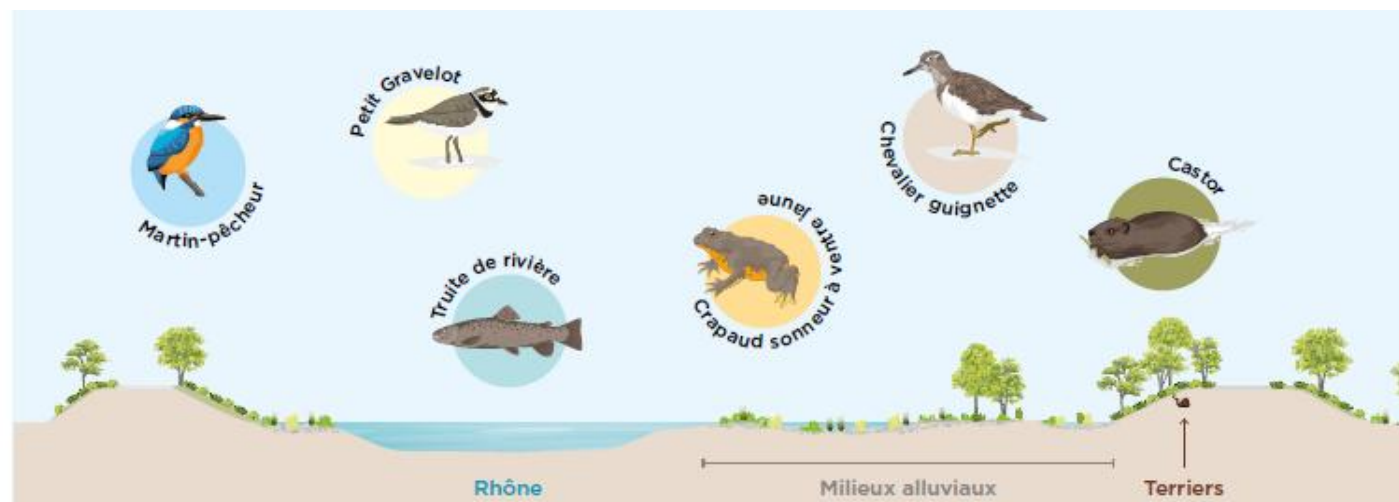


Axe Biodiversité



- **Des espèces plus mobiles**

Les nouveaux aménagements permettront aux espèces caractéristiques de se réinstaller et de se déplacer le long du Rhône.



Axe Biodiversité



- **Des milieux naturels mieux connectés**

Le Rhône deviendra un axe majeur du réseau écologique de la plaine, relié aux espaces naturels environnants.

- **Des embouchures renaturées**

La renaturation des principales embouchures créera des milieux naturels plus diversifiés.



Accueil public et mobilité



Un aménagement qui favorise l'accueil du public avec :

- des itinéraires attractifs le long du Rhône
- 17 haltes pour l'accueil du public



Accueil public et mobilité



- 3 nouvelles passerelles pour la mobilité douce



Coûts des travaux

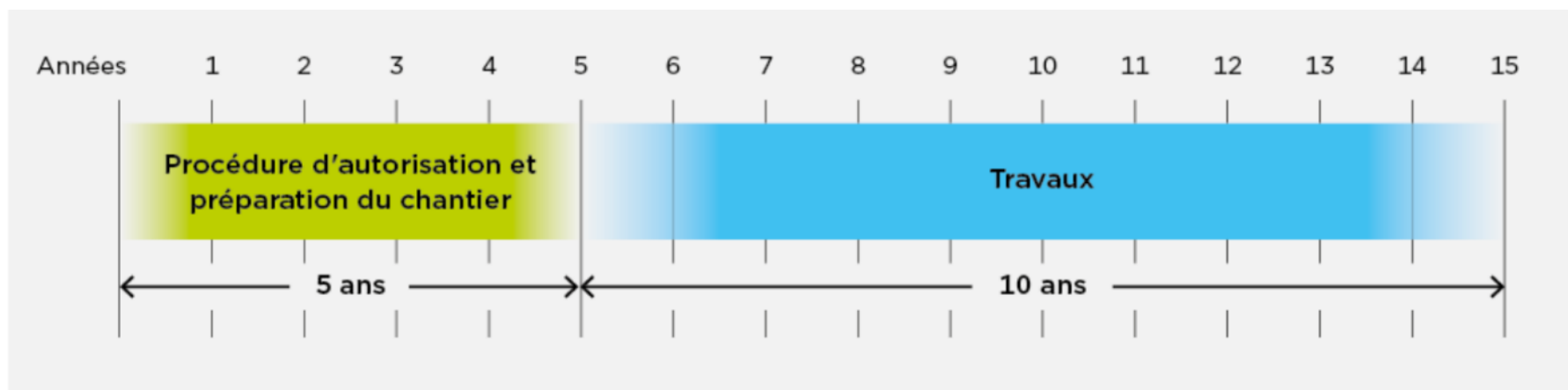
- 368 millions de francs HT pour les aménagements de cours d'eau
 - Travaux d'aménagement du cours d'eau, mobilité et projets connexes
- Pris en charge par les deux cantons avec :
 - Participation estimée de la Confédération à environ 50%
 - Participation des communes valaisannes et vaudoises: respectivement 2 et 3 %
 - Montant estimé de la participation des tiers d'environ 34 millions (mobilité et énergie)
- Part nette des cantons de Vaud et du Valais:
 - Entre 20 et 25% pour chaque canton

Mise à l'enquête publique de la MP Chablais

- Enquête de 30 jours publiée le 2 octobre dans les deux cantons
- L'ensemble du dossier pourra être consulté du 3 octobre au 2 novembre :
 - aux greffes des communes de Bex, Ollon, Aigle et Yvorne
 - aux secrétariats des communes de Massongex, Monthey, Collombey-Muraz et Vouvry
 - sur www.vd.ch/rhone3 et sur www.vs.ch/rhone
- Séance d'information publique: le 6 octobre 2026 à 18h à Aigle



Planning prévisionnel



➔ Avec la MP Chablais: une plaine protégée des inondations et un Rhône revitalisé sur plus de 14 kilomètres à horizon 2040-2045.

Conclusion de M. Vassilis Venizelos

Conclusion de M. Franz Ruppen

En savoir plus

www.vd.ch/rhone3

www.vs.ch/rhone

